



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 08 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 janvier 2024 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/12/2023

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Thierry ROMEY, M. Jean-Pierre LACOUR, Mme Nathalie CHABAL, M. Damien MONNET, M. Franck WODARCZAK, M. Julien JARRAND-MARTIN, Mme Victoria ROMEY, M. Gérald MARTINI, Mme Gaëlle CURTET, M. Christophe BELLIER, Mme Gersande VASSIEUX

Absents : M. Jérémy BEAULIEU, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle CURTET

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Objet : Aide sociale

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Sociale souhaite aider une administrée en difficulté pour le règlement de l'école de son fils en payant le restant de sa facture. En effet l'enfant est atteint d'une pathologie qui le contraint à avoir une aide scolaire constamment, et seule l'école catholique privée Jeanne d'Arc à St Jean en Royans a accepté de l'accueillir dans son établissement.

Les frais d'inscription restant s'élèvent à 390.36 € pour l'année scolaire 2023/2024.

Mr le Maire propose de suivre la commission sociale en réglant la facture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** de régler la facture à l'école Jeanne d'Arc
- **Charge et autorise** Mr le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à cette délibération.

Objet : Validation de l'engagement dans l'Atlas de la Biodiversité Communale

EXPOSÉ :

Le Maire présente au Conseil Municipal :

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil stratégique de l'action locale qui va au-delà d'un simple inventaire naturaliste et qui cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale permet de multiples objectifs. A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- Mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- Intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- La réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- La production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrées dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- La production de publications, rapports, outils de sensibilisation relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives d'actions qui en découlent.

La commune s'est déjà positionnée en faveur d'une candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale de l'OFB, en partenariat et porté par le Parc naturel régional du Vercors.

Suite à la réponse positive à cet appel à projet national déposé par le Parc naturel régional du Vercors concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale et compte tenu de l'intérêt suscité par ce projet, la commune de Ste Eulalie en Royans conventionnera avec le Parc naturel régional du Vercors.

La participation de la commune de Ste Eulalie en Royans au cofinancement du projet est estimée à 1 476 € pour une durée de trois ans.

DÉLIBÉRATION :

Entendu l'exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'engagement de la commune dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires au déroulement de ce projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec le projet.

Objet : DM budget communal

FONCTIONNEMENT			
<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Opération</i>	<i>Montant</i>
022 : Dépenses imprévues	-1000.00 €		
61523 : Réseaux	1000.00 €		
Total dépenses	0.00 €		0.00 €

Objet : Renégociation VALRIM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu par VALRIM. En effet le lotisseur confirme être toujours intéressé par le projet de lotissement sur la commune, mais la conjoncture actuelle dans l'immobilier les empêche de mener à bien le projet. Par conséquent ils proposent la solution suivante : *convertir l'intégralité du montant de l'acquisition (soit environ 460 000 €) en l'obligation de viabiliser 6 lots de terrain à bâtir dont la mairie serait propriétaire.*

Il demande au conseil municipal d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **Accepte** de vendre la proposition de VALRIM.
- **Charge et autorise** Mr Le Maire à effectuer les démarches et signer tous documents nécessaires

Séance levée à 21h21

Le Maire,
Olivier TESTOUD



La secrétaire,
Gaëlle CURTET